

FICHE SPORT DÉPARTEMENTALE

23 | 24

BADMINTON



sd093@unss.org
www.unss93.org

Dossier suivi par
Justine VINCENT
06-31-25-26-14
justinevincent@free.fr

BADMINTON

La fiche sport départementale est rédigée suite à la réunion de la commission mixte départementale de l'activité ; elle a pour objectif d'informer sur les organisations départementales. Pour avoir plus de détails sur les règlements ainsi que sur les compétitions académiques et nationales vous devez consulter la [circulaire académique](#) et la [fiche sport nationale](#).

Cette fiche est valable pour l'année scolaire en cours, elle pourra être mise à jour au cours de cette période. Seule la Fiche Sport en ligne sur <https://www.unss93.org> fait foi.

Personnes présentes à la CMD de Badminton du mardi 3 Octobre 2023 :

Déléguée technique en charge de l'activité : Justine VINCENT (LP J.P. Timbaud, AUBERVILLIERS)

Représentant du CD93 FFBad : Karl SAINTON

Animateurs d'AS :

- Grégoire CHRISTOPHE (Collège E. Galois, EPINAY-SUR-SEINE)
- Stéphane MICHAUD (Collège Saint-Exupéry, ROSNY-SOUS-BOIS)
- Nicolas SANCHEZ (Collège P. Neruda, PIERREFITTE-SUR-SEINE)
- SCHLEGEL Delphine (E.Carrière GOURNAY SUR MARNE)
- CROUTS Laura (Lycée Denis Papin LA COURNEUVE)

Responsable d'activité par district :

- C1 : GREGOIRE Christophe (E. Galois EPINAY-SUR-SEINE)
- C2 : SANCHEZ Nicolas (P. Neruda PIERREFITTE)
- C3 : BELAID Zahir (A. Franklin DRANCY)
- C4 : BERNARD Lydie (Esperance AULNAY-SOUS-BOIS)
- C5 : CURTENAZ Elasa (Jean Jaures PANTIN)
- C6 : MICHAUD Stephane (A. Saint Exupéry ROSNY-SOUS-BOIS)
- C7 : FARGE Nicolas (Jean Renoir BONDY)
- C8 : SCHLEGEL Delphine (E. Carrière GOURNAY-SUR-MARNE)
- L1 : CROUTS Laura (D. Papin LA COURNEUVE) et VINCENT Justine (LP Timbaud AUBERVILLEIRS)
- L2 : SENJEAN Yannick (E. Delacroix DRANCY)
- L3 : GROTTTO Benjamin (J. Jaurès MONTREUIL)
- L4 : HENRY Audrey (F. Tristan NOISY-LE-GRAND)

CALENDRIER

PÔLE COMPÉTITION

Épreuves	Limite district	Dates	Lieux
Championnat Départemental Lycées/LP Équipe Établissement et Excellence	20/12/23 fin des championnats district et remontée des résultats au SD93 si activité isolée se rapprocher du SD 93 Faire remonter les participants en équipes établissement LP avant le 06/11	17/01/24 Sur qualification et engagement OPUSS	A définir
Championnat Académique Lycées/LP Équipe Établissement et Excellence	Sur qualification et engagement OPUSS SR Créteil	07/02/24	MOISSY
Championnat Départemental Collège Équipe Établissement ½ finale	07/02/24 Sur qualification et engagement OPUSS	06/03/24	- Aubervilliers ? - A déterminer
Championnat Départemental Collège Équipe Établissement Finale	Sur qualification et engagement OPUSS	20/03/24	GOURNAY
Championnat Académique Collège Équipe Établissement Collège Equipe Excellence	Sur qualification et engagement OPUSS SR Créteil	03/04/24	CLAYE SOUILLY MOISSY
BADTEN Championnat Académique Equipe Etablissement et Excellence	Sur qualification, se rapprocher du SD si équipe	13/03/24	
BADTEN Championnat Interacadémique Equipe Excellence	Sur qualification	27/03/24	

PÔLE INNOVATION À FINALITÉ ACADÉMIQUE			
Épreuves	Limite district	Dates	Lieux
Finale Départementale Individuels LYC/LP	13/03/24	27/03/24	A déterminer
Finale Académique Individuels LYC/LP	Sur qualification	22/05/23	NOISY LE GRAND
½ Finale Départementale Individuels Minimes/Cadet(te)s	13/03/24 Sur qualification	27/03/24	à confirmer à confirmer
Finale Départementale Individuels Minimes/Cadet(te)s	Sur qualification	24/04/24	
Finale Académique Individuels Minimes/Cadet(te)s	Sur qualification	22/05/24	
Finale Départementale Duos Benjamin(e)s	15/05/2024 Sur qualification	29/05/24	Pierrefitte ou Montreuil ?
Finale ACAD ou IA Duos Benjamin(e)s	Sur qualification	12/06/24	A Thiais

PÔLE RESPONSABILITÉ			
Épreuves	Limite district	Dates	Lieux
Certification Départementale et Académique JEUNES OFFICIELS LYCEES ET LP	13/12/2023 Retour note QCM et note pratique pour convocation et engagement sur OPUSS Sur proposition suite Certification DEP et niveau obtenu Engagement sur OPUSS	10/01/2024 (1 journée complète) Matin : formation Après-midi : Pratique sur compétition amicale	NOISY LE GRAND
Certification Départementale JEUNES OFFICIELS COLLEGE	06/12/2023	20/12/2023	4 centres DUGNY/BLANC MESNIL/GOURNAY / ROSNY ??
Certification Académique JEUNES OFFICIELS COLLEGES	Suite Certification DEP et niveau obtenu Sur engagement OPUSS via convocation nominative	07/02/24	DUGNY ?
Formation JEUNE COACH Collège et Lycée		29/11/23 Ou 06/12/23	

DATES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Niveau	Catégorie	Académie	Ville	Dates
EQUIPE EXCELLENCE	Collège			
	Lycée			
EQUIPE ETABLISSEMENT	Collège			
	Lycée			
	LP			
	BADTEN			

RAPPEL PROCÉDURE

Inscription aux compétitions et aux critères

Pour s'engager : dès réception de la convocation suivre la procédure en ligne (www.unss.org) AVANT LA DATE LIMITE de clôture des engagements. **Attention à la date et heure de fermeture du serveur.**

POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES INSCRIPTIONS OBLIGATOIRE A FAIRE SUR OPUSS.UNSS.ORG

EN CAS DE NON INSCRIPTION DE L'EQUIPE SUR OPUSS CELLE-CI POURA DEMANDER A JOUER « HORS CONCOURS » MAIS NE SERA PAS CLASSEE ET PAS QUALIFIEE POUR LA SUITE DU CHAMPIONNAT.

ATTENTION : Les inscription OPUSS fermeront le vendredi avant la compétition. A cette date si des établissements ne sont pas inscrits, d'autres pourront être repêchés.

C'est avant la fermeture de OPUSS que vous devez inscrire votre Jeune Arbitre.

- ⇒ Seul le service départemental aura la main de décider d'une dérogation sous couvert de certaines conditions :
- L'établissement a participer à la formation départementale de l'année en cours.
 - L'établissement prévient assez tôt (dès le vendredi de la fermeture d'OPUSS) le service.

Aucune inscription après la clôture ni « repêchage » le jour de la compétition. Les établissements non-inscrits ne seront pas remboursés de leurs frais de déplacement et déclassés.

Catégories d'âge 2023-2024

Benjamin(e)s	Né(e)s en 2011 2012 et 2013
Minimes	Né(e)s en 2009 et 2010
Cadet(te)s	Né(e)s en 2007 et 2008
Juniors G et F	Né(e)s en 2005 et 2006
Seniors	Né(e)s en 2004 et avant

PÔLE COMPÉTITION

Au niveau du Badminton Equipe d'Établissement, les équipes sont composées ainsi :
4, 5, 6 compétiteurs maximum (avec au minimum 2 garçons et 2 filles) **+ 1 jeune arbitre NON JOUEUR certifié du niveau INFÉRIEUR à la compétition** (avec toutefois possibilité d'une alternance au niveau du JO d'une rencontre à l'autre jusqu'au niveau départemental)

- ⇒ **Pour un championnat départemental le JO doit avoir la certification DISTRICT**
- ⇒ **Pour un championnat académique le JO doit avoir la certification DEPARTEMENTALE.**
- ⇒ **Pour un championnat de France, le JO doit avoir la certification ACADEMIQUE.**

Collèges = Benjamins, Minimes, Cadets

Lycées = Minimes, Cadets, Juniors, Seniors

Collèges et Lycées : *L'équipe peut être composée de NC, P12, P11, P10 et d'un seul(e) joueur(se) classé(e) D au 31/08/2023 ou 2022 ou 2021 en tenant compte du meilleur classement de référence des 3 tableaux (simple, double et double mixte).* Classement consultable sur le site ffbad .org (didacticiel sur OPUSS). **Le joueur D7 ne pourra faire qu'un seul match et ne pourra pas jouer le double mixte. Le Joueur D8 ou D9 pourra faire deux matchs et ne pourra pas jouer le double mixte.**

CHANGEMENT => Formule compétition au niveau district et départemental (demi-finale et finale) :

5 matchs distincts en 15 points : SH – SD – DH – DD – DM : tirage au sort entre les simples et les doubles pour commencer. Le double mixte est toujours le dernier match. Le gagnant de la rencontre est l'équipe qui a 3 victoires.

Formule compétition au niveau académique : (au niveau national match en 100 points, voir la fiche nationale) : Match en 55 points, changement de joueur(se) à 11/22/33/44. L'équipe atteignant la première 55 points a gagné le match (aucune prolongation). 5 sets sont joués par match.

A chaque tour (poule, tableaux), un tirage au sort définira l'ordre des sets. Le DM sera toujours le dernier set joué.

4 tirages (A, B, C, D) sont possibles :

A=SH-SD-DH-DF-DM

B=SD-SH-DD-DH-DM

C=DH-DD-SH-SD-DM

D=DD-DH-SD-SH-DM

La fiche de composition des équipes (choix des joueurs pour chaque match) sera faite et donnée au responsable de l'organisation APRÈS le tirage au sort !

Au niveau du Badminton Equipe Excellence, même réglementation que **pour le niveau académique** sauf au niveau de la composition des équipes qui est ouverte à tous (classés et non classés).

Le championnat par équipe d'établissement est ouvert à toutes les équipes d'A.S., sauf :

-Les A.S ayant atteint les ½ finales des championnats de France par équipe d'établissement les 2 années précédentes.

-les A.S. championnes de France Excellence l'année précédente.

- les A.S. qui mettent en place un aménagement d'horaires pour la pratique sportive.

- les A.S. qui ont à leur disposition des intervenants extérieurs appartenant à un club, un comité ou une ligue.

(Cf. règlement en détail sur la fiche sport nationale téléchargeable sur unss.org/opuss onglet « National »

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de **Sections Sportives Scolaires** qui doivent concourir en Excellence mais peuvent aussi engager une équipe d'établissement sous deux conditions :

- **Avoir renseigné à la date du 15 décembre 2023 tous leurs élèves inscrits en Section Sportive scolaire**, ce listing sera à disposition des services UNSS et des animateurs d'AS en janvier 2023
- **Avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie.**

Obligatoirement en championnat Excellence :

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur les listes des Sections Sportives Scolaires, en Pôle espoir ou Pôle France. (Cf. Règlement Fédéral).
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFBaD.

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire

- Les équipes comportant un élève inscrit et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2021.
- Les équipes comportant au moins **UN élève** « conventionné » appartenant à des centres de formation.
- les Associations Sportives qui mettent en place un aménagement d'horaires pour la pratique sportive.
- les Associations Sportives qui ont à leur disposition des intervenants extérieurs appartenant à un club, un comité ou une ligue.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les 2 années précédentes ne sera pas autorisé à concourir en équipe établissement à l'exception d'un changement d'établissement.

Au niveau du Championnat « Lycées Professionnels », les équipes sont composées ainsi :

-**LP garçons ou mixtes**= 3 à 4 compétiteurs filles et/ou garçons toutes catégories d'âges, classé(e)s ou NC (hors SSS).

-**LP filles**= 3 à 4 compétitrices toutes catégories d'âges, classé(e)s ou NC (hors SSS).

Formule de compétition : Au début de chaque match, un tirage au sort sera effectué pour déterminer l'identification des équipes en équipe A ou B avant dépôt de leur composition d'équipe. Les 60 points sont répartis en 12 séquences (9 simples + 3 doubles) avec changement de joueurs(euses) aux scores suivants : 5-10-15 (1^{er} set), 20-25,30 (2^{ème} set), 35-40-45 (3^{ème} set) et 50-55-60 (dernier set).

Le match est gagné par l'équipe atteignant la première 60 points (aucune prolongation).

La rotation des joueurs(euses) sera la suivante :

- | | |
|-------------------|-----------------------|
| 1) AJ1 contre BJ2 | 7) AJ3 – BJ3 |
| 2) AJ2 - BJ3 | 8) AJ2 – BJ2 |
| 3) AJ3 – BJ1 | 9) AJ1 – BJ1 |
| 4) AJ1 - BJ3 | 10) AJ2/AJ3 – BJ2/BJ3 |
| 5) AJ3 – BJ2 | 11) AJ1/AJ3 – BJ1/BJ3 |
| 6) AJ2 – BJ1 | 12) AJ1/AJ2 – BJ1/BJ2 |

Au niveau du championnat départemental LP, le JO pourra être joueur sur chaque rencontre. A partir du niveau académique, le JO ne peut être compétiteur.

Précision sur les Districts

Il y a 8 districts collèges et 4 districts lycées en Seine-Saint-Denis.

Le responsable d'activité de district doit faire remonter ces résultats par l'intermédiaire de son coordonnateur de district à la date limite indiquée dans le tableau pages 1 et 2.

Les équipes et individuels qui ne souhaitent pas participer au championnat départemental doivent le signaler à leur responsable de district.

LES DIFFÉRENTS CHAMPIONNATS

ÉQUIPES LYCÉES

District : le 20/12/23 fin des championnats district et remontée des résultats au SD93.

Département : engagement sur qualification, max 12 équipes lycée qualifiées en fonction des résultats district et du prorata du nombre d'établissement engagés par district. Les 3 premières équipes « Etablissement » (jusqu'à équipe 2) du département seront qualifiées pour le championnat académique. Les équipes « Excellence » sont toutes qualifiables au championnat d'académie.

Académie : l'équipe championne d'Académie est qualifiée pour le championnat de France.

ÉQUIPES L.P.

Faire remonter les équipes LP pour le 06/11/2023

District : il n'y a pas de phase district.

Département : sur engagement (par l'intermédiaire du site unss.org/opuss) organisation commune avec le championnat par équipes Lycées. Les 2 premières équipes garçons/mixtes et les 2 premières équipes filles du département seront qualifiées pour le championnat académique.

Académie : l'équipe championne d'Académie est qualifiée pour le championnat de France.

ÉQUIPES COLLÈGES

District : 16 équipes seront qualifiées pour les ½ finales départementales (sur 2 lieux). Nombre de qualifiés au prorata des participations dans les districts (3-2-2-1).

Département : 16 équipes qualifiées en ½ finale **départementale (sur 2 lieux réparti comme ceci : C1 – C2 – C5 – C6 / C3- C4 – C7- C8)**. Puis ensuite 8 équipes qualifiées pour la finale départementale. Les 3 premières équipes du département seront qualifiées pour le championnat académique « établissement » (jusqu'à équipe 2) et 3 équipes pour le championnat « excellence » (jusqu'à équipe 3).

-Présence d'un élève JO validé départemental minimum accompagnant chaque équipe. Si 2 équipes engagées, 2 JO !

Académie : l'équipe championne d'Académie est qualifiée pour le championnat de France

Pour les équipes Excellence, le calcul de point sera établi avec le classement du jeudi précédent.

Attention dans tous les championnats (du Départemental au National)

-Les équipes et les individuels doivent confirmer leur engagement sur unss.org/opuss (onglet compétition).

-Prévenir en cas de retard ou d'absence

-En phase départementale : En cas de retard le professeur responsable de l'équipe doit appeler pour prévenir le professeur organisateur avant l'heure de la convocation. Si l'appel est passé, un retard de 30min sera toléré.

L'équipe est forfait si plus de 30 minutes de retard ou si elle arrive avec un retard de moins de 30min mais n'a pas prévenue.

-Les équipes doivent avoir un jeune arbitre **NON JOUEUR** certifié de niveau district, départemental ou académique suivant le niveau inférieur à la compétition. Une dérogation pour le prêt d'un JO peut-être accepté par une demande au service départemental uniquement si l'A.S. participe à la formation des jeunes officiels pour l'année en cours.

-Une équipe non conforme (absence de Jo et/ou nombre de joueur non conforme ou absence de mixité) peut jouer mais ne pourra être ni classée ni qualifiable.

-Au championnat de France il est obligatoire pour chaque équipe d'avoir un jeune coach (qui sera obligatoirement en même temps compétiteur). Il ne pourra pas être jeune arbitre/juge ou reporter.

BADTEN

Le Badten regroupe dans la même compétition des rencontres de Badminton et de Tennis de Table (avec les mêmes joueurs). Voir la circulaire nationale BadTen pour plus de précisions.

Le **championnat académique Equipe Etablissement** se déroulera **le 13/03/2024 à lieu à définir** le championnat **interacadémique Excellence** aura lieu le **27/03/2023 à lieu à définir**.

SPORT PARTAGÉ BADMINTON

Un championnat de France sport partagé est mis en place, une équipe sport partagé peut être constituée par une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves en situation de handicap en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA « enseignement adapté ») ou par 2 structures présentant une équipe de joueurs d'un établissement MEN et d'une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap », ...) autorisée par convention. Equipe composée de 2 joueurs valides et 2 joueurs en situation de handicap. Pour plus de précisions, consulter la fiche sport national

INDIVIDUEL LYCÉES/LP

FINALITÉ ACADÉMIQUE

4 catégories Lycée garçons classés et non classés, Lycée Filles classées et non classées. Faire des tableaux et des classements séparés !

Rencontre : Match en 2 sets gagnants de 15 points. Prolongation de deux points à 14/14 jusqu'à 20.

District : En non classé(e)s il y aura 24 qualifié(e)s pour la phase départementale sur la base 4 qualifié(e)s par district en filles et en garçons + 8 au prorata du nombre de participants en district. En classé (e), il y aura 16 qualifié(e)s classé(e) pour la phase départementale sur la base de 3 qualifié(e)s par district + 4 au prorata du nombre de participants en district.

Département : En non classés les 6 premiers seront qualifiés au championnat d'académie (et 4 en « classés »).

Attention : un joueur P12 est considéré dans la catégorie « non classé ».

Académie : Le tour académique est le dernier, il n'y a pas de championnat de France individuel.

INDIVIDUEL COLLÈGES MINIMES/CADET(TE)S

FINALITÉ ACADÉMIQUE

Réservée aux joueurs n'ayant jamais été classés avant **le 31 aout 2023**

2 catégories : Minimes/Cadets Garçons et Minimes/Cadettes. Match en 1 seul set (nombre de points à définir).

District : Qualification de 48 garçons et 48 filles à la phase départementale. Soit 24 dans chaque ½ finale, quota au prorata du nombre d'établissements engagés dans les districts selon la formule : 7-6-6-5 (c'est-à-dire 7 places pour le district le mieux représenté, 5 pour le moins bien représenté et 6 pour les autres).

Département : 48 garçons et 48 filles sont qualifié(e)s en ½ finale départementale **(24 dans chacun des 2 centres réparti comme ceci : C1- C2- C3- C7 / C4 - C5 - C6 - C8)**. Ensuite 24 garçons et 24 filles sont qualifiés pour la finale départementale (les 12 premiers de chaque centre). Pour la phase académique sont qualifiées 8 garçons et 8 filles chez les « non classés ».

Attention : un joueur P12 est considéré dans la catégorie « non classé ».

Académie : Pour les « non classés » la qualification se fait à l'issue du critérium départemental. Pour les « classés » inscription en envoyant un mail au sd093@unss.org avant le **05/04/24**. Le tour académique est le dernier, il n'y a pas de championnat de France individuel.

DUOS BENJAMINS

FINALITÉ ACADÉMIQUE

Critérium réservé aux benjamins et benjamines non classés

3 championnats BG/BF/mixte. 16 équipes qualifiées pour la phase départementale dans chaque district en BG et 16 équipes en BF, nombre duos Mixtes qualifiés en fonction du nombre de duos engagés en phase précédente. Quota au prorata du nombre d'établissements engagés dans les districts (3-2-2-2-2-2-1). Un duo peut se composer de trois joueurs mais une rencontre (2 simples et 1 double) est jouée par les 2 mêmes joueurs. Les deux meilleurs joueurs de chaque équipe s'affrontent dans le simple 1 (sur le duo mixte l'ordre des matchs se fait par tirage au sort).

Il s'agit d'une rencontre en 30 points :

- 1 simple entre 2 joueurs avec arrêt lorsqu'un joueur atteint 10 points. En Duo Benjamins mixte, un tirage au sort doit être effectué pour déterminer le premier simple (G ou F).
- puis 1 simple entre 2 autres joueurs avec arrêt à 20 points
- 1 double qui démarre au score acquis à la fin du simple 2 et s'arrête à 30 points
- Présence d'un élève JO validé départemental minimum accompagnant chaque équipe.

Le nombre d'équipes qualifiées pour chaque phase et dans chaque tableau pourra dépendre du nombre de terrains disponibles pour la rencontre.

PÔLE RESPONSABILITÉ

LE JEUNE ARBITRE – JUGE

CERTIFICATION DISTRICT LYCÉES

Au plus tard le 20/12/23

Le premier niveau de formation (district) se fait par les professeurs au sein de leur A.S. (passage d'un QCM et ensuite évaluation pratique lors des matchs des compétitions de district). Le QCM et la fiche d'évaluation pratique sont téléchargeables sur le site Opuss (« mon département » puis « badminton »).

TOUS LES QCM ONT ETE MIS A JOUR EN JUIN 2023.

Le professeur doit ensuite renvoyer à son responsable « Badminton » du district les résultats de ses jeunes arbitres (notes QCM + Pratique) en indiquant quels sont les élèves validés et en précisant également quels sont ceux qui ont le niveau pour postuler à la certification départementale.

Le responsable de district doit envoyer l'ensemble des résultats des jeunes arbitres de son district pour le **20/12/23** au soir à sd093@unss.org (il faut donc qu'il demande aux enseignants de son district de lui envoyer les résultats avant cette date).

La certification de district est obtenue directement, il n'y a plus de carton de validation d'arbitrage à ce niveau. Les meilleurs jeunes officiels validés district seront convoqués pour la certification départementale.

CERTIFICATION DÉPARTEMENTALE ET ACADÉMIQUE LYCÉES

10/01/2024, à Noisy le Grand.

Une seule journée de formation jeune officiel est programmée cette année. Elle comprendra une matinée de formation et une après-midi de pratique sur l'organisation d'une compétition amicale. A la fin de journée le ou les formateurs pourront valider ou non la certification départementale et/ou académique à chacun des élèves présents.

Les élèves qui souhaitent postuler pour cette certification doivent avoir été formés au préalable dans leur A.S. (voir certification de district) et l'enseignant doit communiquer au plus tard le **20/12/23** les notes de ces élèves (QCM + Pratique) au responsable d'activité pour transmission à sd093@unss.org via coordonnateur de district. Une convocation nominative sera envoyée vers les établissements pour inscription sur OPUSS dans les délais impartis pour envoi auprès du ou des responsable(s) de centre.

Pour les élèves validés départemental l'an passé, faire remonter à sd093@unss.org les demandes de convocation pour la certification académique le **25/11/2023** au plus tard.

Le professeur responsable de la certification départementale et académique doit envoyer le soir même l'ensemble des résultats des jeunes arbitres à sd093@unss.org sur le fichier type fourni en amont de la journée. Merci d'indiquer le niveau valider par chaque élève.

CERTIFICATION DISTRICT COLLÈGES

Au plus tard le 29/11/23

Tout d'abord, le nombre d'élèves formés dans chaque AS collège sera au maximum de 5, afin d'assurer des certifications pratiques de qualité et de pouvoir valider la certification en fin d'année.

Le premier niveau de formation (district) se fait par les professeurs au sein de leur A.S. (passage d'un QCM et ensuite évaluation pratique lors des matchs des compétitions de district). Le QCM et la fiche d'évaluation pratique sont téléchargeables sur le site Opuss (« mon département » puis « badminton »).

TOUS LES QCM ONT ETE MIS A JOUR EN JUIN 2023.

Le professeur doit ensuite renvoyer à son responsable « Badminton » du district les résultats de ses jeunes arbitres (notes QCM + Pratique) en indiquant quels sont les élèves validés et en précisant également quels sont ceux qui ont le niveau pour postuler à la certification départementale.

Le responsable de district doit envoyer l'ensemble des résultats des jeunes arbitres de son district pour le **29/11** au soir à sd093@unss.org (il faut donc qu'il demande aux enseignants de son district de lui envoyer les résultats avant cette date).

La certification de district est obtenue directement, il n'y a plus de carton de validation d'arbitrage. Les meilleurs jeunes officiels validés district seront convoqués pour la certification départementale.

CERTIFICATION DÉPARTEMENTALE COLLÈGES

Le 13/12/23 dans 4 centres (maximum 30 jeunes arbitres par centre environ).

Les meilleurs jeunes officiels validés district sont convoqués pour la certification départementale (il ne sera pas possible de convoquer tous les jeunes juges « district » par conséquent une sélection sera faite suivant les résultats obtenus lors de la certification de district). Sur convocation nominative et engagement sur Opuss.

Le professeur responsable de son centre doit ensuite renvoyer le soir même à sd093@unss.org les résultats de sa formation (notes QCM + Pratique) en indiquant quels sont les élèves validés et en précisant également quels sont ceux qui ont le niveau pour postuler à la certification académique.

CERTIFICATION ACADÉMIQUE COLLÈGES

Le à définir à DUGNY (maximum 42 jeunes arbitres), responsable Stéphane BUISSART.

Les meilleurs jeunes officiels validés au niveau départemental sont convoqués pour la certification académique (il ne sera pas possible de convoquer tous les jeunes juges « département » par conséquent une sélection sera faite suivant les résultats obtenus lors de la certification du 13/12/23).

Pour pouvoir s'inscrire, il faut avoir validé le niveau départemental cette année ou l'an dernier, pour les élèves validés départemental l'an passé, faire remonter les demandes de convocation pour la certification académique le 18/12 au plus tard. Convocation nominative et inscription sur Opuss.

Le professeur responsable de son centre doit ensuite renvoyer le soir même à sd093@unss.org les résultats de sa formation (notes QCM + Pratique) en indiquant quels sont les élèves validés.

La certification Nationale ne peut être obtenue que lors d'un championnat de France.

Un élève ayant validé le niveau départemental en 2022-2023 peut demander à être inscrit pour passer la certification académique (de même pour un élève validé « district » qui souhaiterait passer le niveau départemental). C'est au professeur concerné d'envoyer une demande par mail à sd093@unss.org au moins 3 semaines avant la formation.

DEROGATION : POSSIBILITE DE SE FAIRE PRÊTER UN JEUNE ARBITRE EN CAS DE DIFFICULTÉ, À LA CONDITION D'AVOIR PARTICIPÉ AVEC SON AS À LA CAMPAGNE DE FORMATION JO DE L'ANNÉE EN COURS.

La demande devra passer par la direction départementale UNSS.

Pour rappel, à partir du niveau académique, le jeune coach – jeune capitaine est obligatoire.

FORMATION DEPARTEMENTALE JEUNE COACH – COLLEGE ET LYCEE

Nouveauté : Une journée de formation jeune coach est programmée cette année en partenariat avec la ligue. Elle sera identique pour les Lycées et les Collèges. Elle se déroulera **date à définir et à lieu à définir.** A la fin de journée le ou les formateurs pourront valider ou non la certification à chacun des élèves présents.



Union Nationale du Sport Scolaire

Parc départemental des Sports de Marville
51 avenue Roger Salengro - 93120 La Courneuve | 01 48 47 60 35

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS 93
sur notre site internet www.unss93.org

Et sur notre application UNSS93

